



Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre

Reconnue d'Utilité Publique par Ordonnance n° 45.1181 du 14 Mai 1945

N/Réf : FP/AMK 102/25

Paris, le 30 septembre 2025

MESSAGE de l'UFAC du 11 Novembre 2025

L'UFAC souhaite que ce message soit lu par une jeune fille ou un jeune garçon. Il convient toutefois que la lectrice ou le lecteur ait non seulement lu le texte auparavant, mais qu'aussi il lui ait été expliqué. Il appartient donc à toute instance éducative ou associative parrainant localement cette future lectrice ou ce futur lecteur, d'assurer cette information en insistant sur le contexte de l'époque.

Aujourd'hui, nous commémorons, dans toutes les villes et dans tous les villages de France, la signature à Rethondes de l'Armistice mettant fin à la guerre de 1914-1918.

Après le conflit, partout ou presque partout, ont été érigés des monuments aux morts ou des stèles commémoratives, véritables sentinelles de la mémoire qui nous rappellent les sacrifices et les souffrances endurés par nos aînés.

En outre, la Nation a décidé d'honorer un soldat symbole de tous les Morts pour la France. Ainsi, le 11 novembre 1920, le corps d'un soldat français inconnu, tombé au champ d'honneur au cours de la Première Guerre mondiale, est solennellement honoré sous l'Arc de Triomphe, puis y est inhumé en 1921.

En 1923, afin de perpétuer ce souvenir et ce sacrifice, une Flamme brille sur sa tombe. Celle-ci n'a jamais cessé d'être ravivée chaque soir, y compris sous l'occupation. Le 11 novembre 1940, des étudiants de France se sont même réunis pour honorer le soldat inconnu dans un des premiers actes de la Résistance française à l'occupant.

Malgré le traité de paix signé à Versailles, la Première Guerre mondiale qualifiée de "grande" alors que rien de ce qui est porteur de haine et de division ne peut-être grand, ne fut pas la dernière, comme tous l'avaient espéré.

C'est la raison pour laquelle, l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC), œuvre à l'interdiction du recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux et défend ardemment le droit de chaque être humain à la paix.

Pour ce faire, l'UFAC agit résolument et avec persévérance pour la paix, en particulier en direction des jeunes générations, nos successeurs en tant que "**Passeurs de Mémoire**", invitées à devenir des citoyens d'un monde tolérant sans haine ni guerre.

Dans ce monde incertain, il faut rester conscient de la fragilité de la paix et de la nécessité d'unir toutes les bonnes volontés pour la faire perdurer.

Vive la République !
Vive la France.